

Adresse à la barre des députés de la commune de Méréville (Seine-et-Oise) déposant des dons patriotiques et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse à la barre des députés de la commune de Méréville (Seine-et-Oise) déposant des dons patriotiques et invitant la Convention à rester à son poste, lors de la séance du 11 nivôse an II (31 décembre 1793). In: Tome LXXXII - Du 30 frimaire au 15 nivôse an II (20 Décembre 1793 au 4 Janvier 1794) p. 500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1913_num_82_1_37782_t1_0500_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

à la barre de la Convention nationale à la séance du 30 frimaire. Le président en a ordonné, au nom de l'Assemblée, mention honorable et insertion au *Bulletin*, et a accordé les honneurs de la séance aux commissaires. Cette note a été oubliée dans le procès-verbal. Nous prions le citoyen Président d'avoir la complaisance de l'y faire insérer.

BOITELET; GILLIARD.

Le citoyen Girault, adjudant général chef de bataillon, adresse à la Convention son ancien congé militaire, revêtu du sceau du tyran; il invite l'Assemblée à rester à son poste jusqu'à ce que les défenseurs de la liberté n'aient plus d'ennemis à combattre.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit la lettre du citoyen Girault (2).

Girault, adjudant général chef de bataillon, ci-devant capitaine dans le 1^{er} bataillon de la Charente-Inférieure, au Président de la Convention nationale.

« La Fère, ce 8 nivôse, 2^e année de la République, une et indivisible et impérissable.

« Citoyen Président,

« Je te fais passer mon titre, non pas de noblesse, mais de vrai sans-culotte, lequel est revêtu des marques des tyrans, indigne de jouir des avantages dont la liberté ne prodigue qu'à des hommes dignes de combattre pour elle (*sic*).

« Tout ce que je regrette c'est de n'avoir pas un don plus digne de la majesté nationale à offrir, mais que peut offrir un sans-culotte de sentiments et de fortune? Tu me diras : « Sa vie pour la défense de sa patrie »; j'en ai fait le doux sacrifice dès les premiers moments où la liberté a appelé des défenseurs dignes de combattre pour elle, et c'est alors que j'ai abandonné père, parents et amis pour voler aux frontières pour remplir mes devoirs de citoyen, et lorsqu'ils seront remplis je m'empresserai de me rendre dans ma famille pour m'acquitter auprès de mes parents de ceux que je leur dois, ce qui ne sera que lorsque ma patrie sera entièrement délivrée de tous ses ennemis, ce qui ne peut être qu'après la destruction totale de l'infâme Pitt, Georges et tous leurs satellites, ainsi que tous ceux qui ne se battent que pour rentrer dans l'esclavage.

« Dis à la Convention qu'elle reste à son poste jusqu'à ce que les défenseurs de la liberté n'aient plus d'ennemis à combattre. Mon style te prouvera que c'est un vrai sans-culotte qui t'exprime les vœux d'un républicain qui ne me quittera (*sic*) qu'après avoir rendu le dernier souffle de ma vie en combattant pour la patrie.

« Vive la République! Vive la sainte Montagne et périssent tous les vils ennemis de la patronne des Français : la sainte Liberté. Ça va et ça ira!

« Salut et fraternité,

« Le sans-culotte,

« GIRAULT.

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 182.

(2) *Archives nationales*, carton C 289, dossier 889, pièce 21.

Des députés de la commune de Méréville, district d'Étampes, département de Seine-et-Oise, annoncent que cette commune ne cesse de travailler à assurer les subsistances de Paris, et qu'elle offre en outre des chemises, des bas, des guêtres, des souliers, de l'or et de l'argent pour les besoins de la patrie.

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Suit l'adresse des députés de la commune de Méréville (2).

« Législateurs,

« Les députés de la commune de Méréville ont sollicité depuis quatre jours d'être admis à votre barre, pour vous faire connaître les sentiments révolutionnaires qui animent ses habitants. Dégagés de tout esprit fanatique, attentifs à la voix du représentant du peuple Couturier, régénérés par lui, fidèles aux principes de tous bons Français, et scrupuleux observateurs des principes qui nous ont été dictés par lui, nous nous efforçons à procurer des subsistances à la commune de Paris, qui a fait et cimenté la Révolution, et nous venons en outre apporter des chemises, des bas, souliers, guêtres, de l'or, de l'argent et autres choses auxquelles les faibles mortels avaient porté trop longtemps de l'attachement. Notre seul attachement actuel est de travailler de tout notre pouvoir à l'unité et à l'indivisibilité de la République, et sachant que les moyens d'y parvenir est d'abattre les despotes, nous vous prions d'accepter l'offre que nous vous faisons pour ceux qui les combattent de plus près, et de faire attention aux demandes répétées des communes non encore régénérées, pour faire revenir votre collègue montagnard pour achever le grand ouvrage qu'il a si bien commencé et pour, en vous félicitant sur vos glorieux travaux, vous inviter de demeurer stables à votre poste jusqu'à la paix et à l'affermissement de la République.

« BARBIER. »

Le citoyen Beaupré [BEAUPREY], député du département de l'Orne, demande un congé de quinze jours pour aller rétablir sa santé.

Accordé (3).

Suit la lettre de Beauprey (4).

Au citoyen Président de la Convention nationale.

« Paris, 11 nivôse, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyen Président,

« J'ai usé de tous les remèdes qui m'ont été indiqués par plusieurs médecins fort instruits, pour faire passer une éruption causée par le sang, qui me couvre tout le corps, suite d'une maladie très longue et très grave que je viens

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 182.

(2) *Archives nationales*, carton C 287, dossier 867, pièce 19.

(3) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 28, p. 182.

(4) *Archives nationales*, carton C 288, dossier 889, pièce 10.